

087/21.98.87

Equipe pluridisciplinaire du Centre de la Douleur Chronique



Equipe médicale du Centre de la Douleur Chronique

Anesthésistes	Physiothérapeutes
- Dr C. Dutilleux	- Dr F. Moor
- Dr V. Daout	- Dr P. Angenot
- Dr A. Hébert	- Dr F. Billen
- Dr F. Pieron	- Dr F. Douchamps
- Dr C. Schwall	- Dr Gerard
	- Dr C. Lemaire



• Un RDV avec un médecin du CDC : pourquoi ?

Le médecin spécialisé du CDC peut entendre, examiner, et si besoin prescrire des examens complémentaires au patient.

Il fait le point sur la situation personnelle et médicale, sur les antécédents, le parcours, sur les différents traitements déjà essayés et leur efficacité ...

L'objectif est de trouver si possible un diagnostic, de l'expliquer, pour ensuite proposer un traitement médicamenteux, infiltratoire, ou autre.

Sur base de l'évaluation de la situation personnelle du patient, le médecin du CDC décide si un <u>suivi médical classique</u> est suffisant, ou s'il est nécessaire d'entamer un <u>suivi pluridisciplinaire</u>. Dans ce cas, un ou plusieurs bilans complémentaires peuvent être demandés à différents professionnels de l'équipe du CDC : psychologue, infirmière sociale, kinésithérapeute et ergothérapeute.

Si la prise en charge pluridisciplinaire est proposée, le patient sera contacté par les infirmières ou la secrétaire du CDC afin de fixer les différents rendez-vous des bilans préconisés.

A l'issue de ces bilans, une réunion multidisciplinaire est organisée, sans la participation du patient mais son médecin traitant y est convié. En équipe, nous discutons de la situation globale, et essayons de dégager des propositions thérapeutiques pertinentes et adaptées à chaque situation individuelle.

A la suite de cette réunion, le patient est recontacté par le CDC pour fixer un rendez-vous dit «de contrat » avec son médecin du CDC, qui fera part des propositions de l'équipe. Le patient est libre d'accepter ou de refuser ces propositions.

Un programme thérapeutique au CDC peut donc commencer s'il a été proposé par le médecin du CDC, et s'il a été accepté par le patient qui est prêt à s'engager sérieusement. Un rendez-vous médical « post-multi » est fixé à la fin de ce programme pour ré-évaluer la situation. Notons que le patient peut poursuive par la suite ou en parallèle un suivi médical classique.



• Un RDV avec l'infirmière du CDC : pourquoi ?

Chez le patient douloureux chronique, plusieurs difficultés liées aux douleurs peuvent être constatées. Avant de rencontrer le médecin du CDC, le patient rencontrera l'infirmière du CDC afin qu'elle explore tous les aspects de la vie du patient tant au niveau des antécédents médicaux et des traitements gu'au niveau socioprofessionnel et familial.

• Un bilan infirmier : quoi , pourquoi ?

Le bilan infirmier est un entretien qui dure entre 45 et 60 minutes. Il se concentre notamment sur :

- ✓ L'évaluation de la douleur : sa localisation, le contexte d'apparition, son évolution, son intensité ainsi que les différentes caractéristiques.
- ✔ Les antécédents médicaux et chirurgicaux ainsi que les allergies et examens réalisés.
- ✔ Les traitements médicamenteux en cours et ceux déjà essayés, ainsi que les autres méthodes antalgiques essayées.
- ✓ L'impact de la douleur sur la situation personnelle, sociale, familiale, organisationnelle, professionnelle, financière et juridique.
- ✓ L'impact de la douleur sur les activités quotidiennes.
- ✔ Les habitudes alimentaires et habitudes de sommeil.

Ce bilan permet de déceler et d'évaluer certaines difficultés, pour ensuite envisager de les dénouer, et de trouver des solutions adaptées.



L'infirmière sera donc à l'écoute du patient pour l'informer, le conseiller et l'écouter tout au long de son parcours au CDC.



• Un RDV avec l'infirmière sociale du CDC : pourquoi ?

Chez le patient douloureux chronique, plusieurs difficultés liées aux douleurs peuvent être constatées. Afin d'offrir au patient une prise en charge globale, le médecin du CDC peut prescrire un RDV chez l'infirmière sociale, afin qu'elle explore en détail tout l'aspect socio-professionnel.

• Un bilan social: quoi, pourquoi?

Le bilan social est un entretien qui dure entre 30 à 60 minutes. Il se concentre notamment sur :

- ✓ L'impact *de la douleur* sur la situation personnelle, sociale, familiale, organisationnelle, professionnelle, financière et juridique.
- ✓ L'impact de la situation personnelle, sociale, familiale, organisationnelle, professionnelle, financière et juridique sur la douleur.

Ce bilan permet de déceler et d'évaluer certaines difficultés, pour ensuite envisager de les dénouer, et de trouver des solutions adaptées. Voici les aides qui peuvent être proposées :

- ✔ Aides sociales, aides pour les soins de santé, aides à domicile
- Aides psycologiques, aides aux familles et aux couples, aides aux personnes âgées
- ✓ Aides aux personnes handicapées (SPF Sécurité Sociale, AWIPH, ...)
- ✔ Aides pour les transports, le matériel, l'aménagement, les logements
- ✔ Aides pour les problèmes financiers et juridiques
- Aides au maintien de la vie sociale, des activités, à la recherche de bénévolat
- ✓ Aide à l'insertion socio-professionnelle et à la ré-orientation professionnelle.



L'infirmière sociale pourra donc être à l'écoute du patient, l'informer, le conseiller, l'aider, l'accompagner dans certaines démarches, et le ré-orienter vers les services d'aides adéquats.

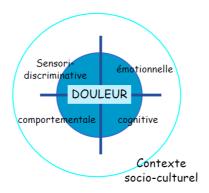
Julie DE BAERDEMAEKER & Marie PETINIOT



• Un RDV avec la psychologue du CDC : pourquoi ?

La douleur est un phénomène complexe qui n'est pas uniquement influencé par des éléments biologiques.

En effet, la douleur comprend certes une composante **biologique** (sensation, localisation) mais aussi une composante **psychologique** (<u>émotion</u>:désagréable, effrayante, stressante – <u>cognitive</u>: pensées, inquiétudes, croyances,... - <u>comportementale</u>: posture, suractivité, évitement,...) et **sociale** (compréhension, soutien, situation professionnelle).



Chacun de ces facteurs peut avoir une influence sur votre douleur ou la manière dont vous la vivez.



La psychologue vous aide à identifier les facteurs qui, pour vous, ont une influence et vous propose certaines pistes afin de vous sentir davantage outillé face à l'expérience douleureuse.



• Un RDV avec la kiné du CDC : pourquoi ?

Chez le patient douloureux chronique, plusieurs difficultés liées aux douleurs peuvent être constatées. Afin d'offrir au patient une prise en charge globale, le médecin du CDC peut prescrire un RDV chez la kiné, afin qu'elle explore les limitations et les répercussions de la douleur sur le plan physique.

• Un bilan kiné: quoi, pourquoi?

Le bilan kiné est un entretien qui dure entre 45 à 60 minutes.

Bouger est une des clés pour prendre soin de sa santé, améliorer sa condition physique et rester en forme. Bouger c'est aussi booster son moral, améliorer la qualité du sommeil et augmenter la résistance à l'effort en luttant contre la fatigue et la dépression.

Le bilan va servir à détecter les conséquences physiques de la douleur sur le corps du patient.

Il existe de nombreux patients qui, suite aux douleurs, réduisent voire suppriment toute activité physique (kinésiophobie) et entrent ainsi dans un cercle vicieux (fatigue, perte de force, essoufflement, moral en baisse...).

D'autres, au contraire, vont exagérer quand ils se sentent mieux et entrent dans un autre cercle (suractivité, augmentation des douleurs, repos prolongé, retard, suractivité...). L'idéal est de trouver un juste milieu.



La kiné a pour objectif le reconditionnement à l'effort en groupe ou en individuel (en salle de gym ou en piscine) ainsi que l'apprentissage de techniques de relaxation pour gérer plus facilement les douleurs dans la vie de tous les jours.

Ergothérapeute



• Un RDV avec l'ergothérapeute du CDC : pourquoi ?

Chez le patient douloureux chronique, des limitations fonctionnelles dans les *activités de la vie quotidienne* peuvent survenir. L'ergothérapeute s'intéresse à la nature et à l'étendue de ces limitations afin de tenter d'en diminuer l'impact au maximum.

• Un bilan ergo : quoi , pourquoi ?

Le bilan ergothérapeutique est un entretien qui dure entre 45 à 60 minutes.

Il va servir à détecter quelles sont les éventuelles limitations dans les activités suivantes : soins personnels, tâches ménagères, travail, loisirs, ...

Il sert également à déterminer si la gestion des activités est adéquate. En effet, chez les patients douloureux chroniques, il est primordial de répartir ses activités tout au long de la semaine en fonction de ses douleurs.

L'aménagement du domicile sera également abordé afin de déterminer si certaines adaptations seraient nécessaires. Par exemple, un fauteuil, un lit mal adapté peuvent parfois avoir des conséquences néfastes sur les douleurs.

Ce bilan permet de déceler et d'évaluer certaines difficultés, pour ensuite envisager de les dénouer, et de trouver des solutions adaptées.



L'ergothérapeute a pour objectif d'améliorer l'autonomie du patient, et de favoriser une bonne gestion de la vie quotidienne du patient douloureux chronique.